

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la réunion

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III: Conclusions de la 11^e réunion du Comité directeur de la CMDD

Rapport de la onzième réunion du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable

Introduction

1. La onzième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue dans les locaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), à Athènes (Grèce), le 9 mars 2007.
2. La liste des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

3. La réunion a été ouverte à 9h30 par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, qui a souhaité la bienvenue à M. Charalambos Hajipakkos (Chypre), en sa qualité de Président du Comité directeur, qui allait présider la réunion après le départ à la retraite de M. Nicos Georgiades. Il a ajouté que M. Magdi Ibrahim (ENDA Maghreb) ferait office de Rapporteur. Enfin, il a noté que M. Mitja Bricelj (Slovénie), représentant le Président du Bureau des Parties contractantes, avait informé le Secrétariat qu'il ne serait pas en mesure de prendre part à la réunion.
4. La réunion a adopté son ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.310/1, lequel est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'état d'avancement des activités de la CMDD

5. M. Mifsud, présentant le "Rapport du Secrétariat pour la onzième réunion du Comité directeur de la CMDD" (document UNEP(DEPI)/MED WG.310/2), a passé en revue les principaux développements survenus depuis la dernière réunion de la CMDD à Chypre en mai 2006, à savoir notamment : la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM tenue à Catane en novembre 2006, qui avait, entre autres questions, examiné le mandat et la composition futurs de la CMDD; la troisième réunion de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement (Le Caire, novembre 2006), laquelle avait adopté la Déclaration du Caire sur l'environnement et le calendrier de la première phase de l'Initiative "Horizon 2020", qui l'une et l'autre mettaient en exergue la SMDD. Il a également retracé les progrès réalisés dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) par deux groupes comportant chacun quatre pays, et évoqué la tenue de la première session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation des SNDD. À ce propos, le Secrétariat devrait être en mesure de fournir un concours plus important aux pays pour l'élaboration de leurs SNDD puisque la procédure de recrutement d'un Fonctionnaire chargé des questions du développement durable approchait de son terme. Par ailleurs, si des avancées avaient été enregistrées au niveau des SNDD, la mise en œuvre des autres aspects de la SMDD proprement dite, tels que les projets pilotes proposés, n'était toujours pas amorcée. Un certain nombre de questions devraient être examinées à cet égard, notamment la nécessité d'une stratégie de mise en œuvre bien définie et un plan

de travail détaillé correspondant. Il conviendrait également d'examiner si le programme de travail de la CMDD devait être passé en revue à la lumière de l'expérience acquise ou si le rôle des composantes du PAM comme Centres chefs de file des groupes de travail devrait être plus clairement établi.

6. M. Magdi Ibrahim (ENDA Maghreb) a déclaré qu'il importait de réfléchir sur le rôle que le PAM et ses composantes devraient jouer dans la mise en œuvre de la SMDD. Comme le PAM ne pouvait tout faire, il serait plus efficace qu'il limitât son implication au rôle de facilitateur dans la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD. Parallèlement à l'appui technique fourni par les Centres d'activités régionales dans leurs divers domaines de compétence, le Secrétariat du PAM pourrait faciliter la mise en œuvre des SNDD en organisant des forums pour l'échange d'expériences entre pays faisant des progrès en la matière. M. Ibrahim a relevé des différences dans les approches adoptées dans les divers pays pour la mise en œuvre de leurs SNDD et il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que cette mise en œuvre soit toujours un processus pleinement participatif. Dans certains cas, du moins, il restait beaucoup à faire pour assurer la participation complète de tous les acteurs concernés.

7. M. Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, s'est dit convaincu que l'expérience acquise par le MED POL touchant le Programme d'actions stratégiques (PAS) ainsi que la formulation et l'application des plans d'action nationaux (PAN) pourrait servir de modèle d'approche participative dans la mise en œuvre des SNDD. Selon lui, le PAM, par le biais du MED POL, était désormais en mesure, dans le domaine de la réduction de la pollution d'origine terrestre, de montrer quel rôle déterminant il pouvait jouer au niveau régional. Une partie de ce succès était à attribuer à l'accent mis sur les l'identification des instruments financiers et au partenariat étroit instauré avec des institutions de financement, en particulier avec la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, la première dans le cadre du Partenariat stratégique FEM et la seconde au titre de la mise en œuvre de l'Initiative "Horizon 2020" de la CE grâce à un processus actif et détaillé d'examen de propositions de projets visant à accorder des prêts à des conditions favorables pour leur mise en œuvre.

8. M. Emilio D'Alessio (Associazione Agende 21 Locali Italiane) a demandé si des mécanismes d'évaluation avaient été mis en place pour vérifier si les SNDD qui étaient formulées dans des situations et contextes différents étaient réellement comparables en pratique et conformes à la SMDD. L'existence d'indicateurs était importante pour l'évaluation des progrès accomplis et l'identification des problèmes.

9. M. Mifsud a répondu que, dans un certain nombre de pays de la région, des progrès substantiels étaient faits dans l'élaboration et l'application de leurs SNDD. Au niveau régional, le PAM et ses composantes jouaient aussi leur rôle. Un travail excellent avait été réalisé, en particulier par le Plan Bleu sur les thèmes "eau et développement durable" et "énergie et développement durable", dans les deux cas avec la participation d'experts et l'organisation de manifestations réunissant un large spectre de parties prenantes. Néanmoins, il convenait d'insister encore davantage sur l'association des parties prenantes à toutes les activités menées aux niveaux national et régional concernant la SMDD. En outre, les indicateurs mis au point par le Plan Bleu devaient servir d'outils pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement durable.

Point 3 de l'ordre du jour: Progrès accomplis par les composantes du PAM dans les activités se rapportant à la CMDD

Plan Bleu

10. M. Henri-Luc Thibault, Plan Bleu, a passé en revue les informations contenues dans la section pertinente du document UNEP(DEPI)/MED WG.310/2, en particulier celles concernant les activités menées par le Plan Bleu dans les domaines de l'eau et de l'énergie. L'atelier régional sur la gestion de l'eau, prévu à Zaragoza plus avant dans le mois, offrirait l'occasion, pour un ensemble très divers de parties prenantes, d'examiner, en formulant leurs observations, les travaux préparatoires réalisés par des experts avec l'appui de quatre pays volontaires (Turquie, France, Tunisie et Maroc) et les principaux réseaux actifs dans la gestion de l'eau dans la région. Un réseau similaire avait été mis en place dans le domaine de l'énergie, et le séminaire de conclusion se tiendrait à Monaco à la fin du mois. Des réunions d'experts avaient également eu lieu et des réseaux étaient mis en place sur les thèmes "Agriculture de qualité et développement rural durable" et "Tourisme durable". Un autre aspect important du travail du Plan Bleu portait sur la mise au point d'indicateurs de développement durable. Le Plan Bleu avait d'ores et déjà commencé à collecter et à traiter des données internationales relatives aux 34 indicateurs prioritaires de suivi de la SMDD et il préparait le premier rapport sur les grandes tendances du développement durable en Méditerranée. Il s'employait à améliorer les méthodes de suivi du développement durable en Méditerranée en ayant recours à l'analyse multicritères sur la base de la notation et de l'analyse comparative. Des chiffres préliminaires sur les indicateurs côtiers de développement durable seraient également communiqués par la réunion de la CMDD à Istanbul. Enfin, le Plan Bleu s'attelait à l'établissement de son programme de travail à moyen terme pour 2007-15, dont il serait fait part à la réunion d'Istanbul.

11. Mr Hicham Abou Jaoude (Union des Confédérations méditerranéennes d'Entreprises - UMCE-BUSINESSMED) a indiqué que son organisation était soucieuse de mettre à disposition ses connaissances et son expérience pour aider les groupes de travail thématiques, en particulier dans les domaines de l'énergie et du tourisme. Il importait de veiller à ce que la dimension "entreprise" soit prise en compte dans ces activités. Il s'est notamment demandé pourquoi l'UMCE, qui avait été incluse dans le groupe thématique sur l'énergie, n'avait pas encore été invitée à participer à ses activités.

12. M. Ibrahim a fait observer qu'il importait de réexaminer le fonctionnement des groupes thématiques pour que les divers acteurs soient tous associés à leurs travaux. Si, dans le processus suivi, les premiers stades étaient limités aux experts, l'on courait le risque que, au moment où les divers acteurs seraient enfin associés, ils n'aient plus guère la possibilité d'influer sur l'aboutissement des travaux.

13. M. Thibault a indiqué que les forums qui étaient organisés à Zaragoza et à Monaco avaient précisément pour but de permettre à tous les acteurs concernés de participer. Il a souligné que, pour le Plan Bleu, il était d'une grande importance que le secteur privé fût associé à ses travaux

Pollution marine due aux navires

14. M Frédéric Hebert, Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), a estimé qu'une même formule de participation active des parties prenantes pourrait ne pas convenir dans tous les cas. Par exemple, dans le contexte de la SMDD, le travail du REMPEC consistait avant tout dans l'application de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, ce qui impliquait que tous les États concernés procèdent à la ratification et à l'application de la Stratégie, qu'ils vérifient que les règles étaient appliquées et les sanctions imposées en cas de violation. Si un groupe de travail pouvait assurément jouer un rôle dans l'élaboration d'une telle stratégie, il offrait un intérêt moins évident dans l'application de ladite stratégie. L'un des problèmes qui se posaient dans le domaine de la pollution marine par les navires tenait au fait que l'application d'instruments très techniques, tels que MARPOL, dépassait de loin la compétence des ministères de l'environnement et exigeait une coopération étroite avec ceux de la justice et des transports. Aussi le REMPEC s'efforçait-il d'étendre ses partenariats à d'autres ministères, aux autorités régionales et aux ONG. Dans ces conditions, le concept de groupe de travail thématique classique n'était pas nécessairement pertinent et pourrait même s'avérer contre-productif.

15. M. Izamettin Eker (Turquie) a appelé l'attention sur le problème de la diffusion efficace des informations entre les diverses autorités et les divers ministères prenant part à la mise en œuvre de la SMDD, laquelle était, par nature, multisectorielle.

Production durable: participation du secteur privé

16. Mme Virginia Alzina, Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP), a exposé les activités menées par le CAR/PP en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de la SMDD consistant à changer les modes de consommation et de production non durables, en particulier grâce à l'association du secteur privé. Les principaux moyens adoptés comprenaient l'instauration de partenariats avec les associations professionnelles, la participation des milieux universitaires, des efforts conjoints avec d'autres entités encourageant des modes de consommation et de production durables dans la région, le suivi des tendances à cet égard dans les pays méditerranéens, la diffusion des informations et l'animation d'un groupe de travail sur la consommation et la production durables. Des exemples de partenariats instaurés dans ce domaine comprenaient les séminaires organisés en 2007 en collaboration avec le GPA/PNUE et la Commission européenne dans les secteurs de la céramique au Liban, du textile en République arabe syrienne, et de l'huile d'olive en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Tous les deux ans, le Centre publiait son rapport faisant le point des connaissances en matière de production durable dans les pays méditerranéens. Conformément à l'échéancier assigné par la SMDD, le Centre préparait la mise en place du groupe de travail sur la consommation et la production durables, dont les activités devaient démarrer en 2008. Des rapports étaient établis pour faire également le point des connaissances concernant la production durable, les principaux acteurs concernés et les domaines d'action potentiels. Des liens étaient également établis avec les acteurs participant aux processus de Marrakech, qui s'inscrivait dans le prolongement du Sommet de Johannesburg pour ce qui touchait la production durable.

17. Mr. Abou Jaoude a confirmé que l'UMCE-BUSINESSMED allait signer très prochainement un mémorandum d'accord avec le CAR/PP en vue d'être associé au groupe de travail sur la consommation et la production durables. Plus concrètement, l'UMCE-BUSINESSMED souhaitait s'assurer que toute l'attention voulue était portée aux instruments économiques et que les règles économiques étaient dûment prises en compte.

18. M. Eker a indiqué que les trois grands pays producteurs d'huile d'olive, en termes de volume, dans la région, étaient la Grèce, l'Italie et la Turquie. Selon la proposition qu'il a avancée, il serait donc avisé d'inclure ces trois pays dans les activités du Centre relatives à la production d'huile d'olive.

19. Mme Alzina a expliqué que, jusqu'à présent, le lieu où s'étaient tenus les séminaires sur la production d'huile d'olive avait dépendu des pays avec lesquels travaillait le programme de parrainage, à savoir le SMAP.

Gestion intégrée des zones côtières

20. M. Ivica Trumbic, Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), a rappelé que la principale activité entreprise par le CAR/PAP en rapport avec la mise en œuvre de la SMDD était l'élaboration du Protocole relatif à la GIZC. À cette fin, un groupe d'experts désignés par les gouvernements avait été créé et s'était réuni en trois occasions. Bien que le sujet de cet instrument fût, par nature, complexe, de bonnes avancées avaient marqué les négociations. Tous les articles du projet de protocole avaient été examinés et l'on était fondé à penser que les difficultés et réserves subsistantes seraient levées lors de la prochaine réunion du groupe d'expert et qu'il serait ainsi possible de signer le protocole lors d'une réunion de plénipotentiaires qui se tiendrait conjointement avec la réunion des Parties contractantes en Espagne, à la fin de l'année. Étant donné l'existence de ce groupe d'experts, il aurait paru superflu de créer, pour l'heure, un groupe de travail thématique sur le même sujet. Néanmoins, un tel groupe aurait un rôle à jouer une fois que le processus de négociation aurait été mené à bien, et il pourrait être mis en place à ce stade. Il serait opportun que le Comité directeur débattenne du rôle et du fonctionnement des groupes de travail thématiques et des modalités selon lesquelles leur structure, leurs méthodes de travail et leur composition pourraient être adaptées à la spécificité de chacun des thèmes.

21. M. Paolo Guglielmi, INFO/RAC, passant en revue les informations contenues dans la section pertinente du document UNEP (DEPI)/MED WG.310/2 et évoquant la teneur du site web du PAM, a rappelé que la onzième réunion de la CMDD, tenue à Nicosie, avait demandé que la Vision pour l'information et la communication de la SMDD fasse l'objet d'une élaboration plus poussée et soit ainsi convertie en Stratégie d'information. Aussi a-t-il appelé l'attention de la réunion sur le document "Éléments de la Stratégie d'information et de communication (IC)", qui avait été établi par l'INFO/RAC et serait finalisé sur la base d'un processus de consultation et de contribution des parties prenantes, en sorte qu'il soit soumis à la prochaine réunion de la CMDD à Istanbul. L'INFO/RAC avait inscrit la mise en œuvre de la SMDD au cœur de ses activités et, tout en élaborant sa Stratégie d'information et de communication, il s'était lancé dans toute une série d'initiatives pilotes destinées à valider la Stratégie proposée et à accroître la visibilité de la SMDD. Ces activités comprenaient la réalisation d'un documentaire de 40 minutes sur la Méditerranée et la SMDD, qui serait présenté à Istanbul. Étant donné la très grande importance de l'information pour rehausser le profil du PAM et de la CMDD

ainsi que pour faciliter la mise en œuvre de la SMDD, il a invité toutes les parties concernées à participer au processus de finalisation de la stratégie IC en vue de la soumettre aux réunions respectives de la CMDD, des Points focaux nationaux de l'INFO/RAC, des Points focaux nationaux du PAM et des Parties contractantes.

22. En réponse à une question de Mme Luisa Colasimone, Fonctionnaire chargée de l'information au PAM, M. Guglielmi a expliqué que la mention de la "score card evaluation" ("évaluation par tableau de bord") à la section consacrée au suivi et à l'évaluation dans les éléments de la Stratégie IC établie par l'INFO/RAC avait trait au travail effectué par le Plan Bleu sur les indicateurs de développement durable, la notation et l'analyse comparative.

23. M. D'Alessio a accueilli avec satisfaction le document sur la Stratégie IC. Il a souligné qu'il convenait d'afficher sur le site web des informations relatives au suivi et à l'évaluation et de faire en sorte que le site devienne un véritable et nouveau canal d'information par la mise en place d'une nouvelle section d'actualité tenue quotidiennement à jour. D'une manière générale, dans le travail du PAM et de la CMDD, et en particulier dans la mise en œuvre de la SMDD, il importait de suivre le modèle de la CDD/ONU en associant un large éventail de parties intéressées dans le cadre d'un dialogue multiacteurs.

24. M. Ibrahim est convenu de l'importance, pour l'INFO/RAC, de se concentrer sur la CMDD et la SMDD, mais a estimé qu'il ne devait pas pour autant négliger les autres activités et composantes du PAM. Mais il admettait qu'il fallait, par exemple lors des réunions annuelles de la CMDD, veiller à ce que soit encouragé le dialogue avec les parties prenantes venant des secteurs les plus divers.

25. M. Abou Jaoude a évoqué la question des langues dans lesquelles les informations étaient communiquées et la nécessité de veiller à l'exactitude des traductions, et il a proposé de contribuer à la mise en forme de tous les documents en arabe.

26. M. Guglielmi a déclaré que les informations fournies sur le site web du PAM l'étaient en cinq langues, arabe y compris. Il a ajouté que l'INFO/RAC couvrait toute la gamme des activités menées par le PAM et ses composantes et ne se focalisait pas uniquement sur la SMDD. Le site renseignait également sur les actions menées au niveau national et sur les activités d'autres parties prenantes.

27. M. Thibault a fait observer que, étant donné qu'il existait plusieurs types d'outil d'information utilisés dans le contexte du PAM, la question qui se posait était celle de la coordination du contenu et du message. Compte tenu de l'importance que revêtait l'outil d'information, il fallait veiller à ce que les responsabilités respectives fussent clairement établies.

28. M. Mifsud a dit que la responsabilité de l'information pour le compte du PAM incombait au Secrétariat. Si toutes les composantes du PAM avaient un rôle à jouer dans la production et la diffusion des informations et maintiendraient bien évidemment leurs propres activités dans ce domaine, il allait de soi que, quand elles s'exprimaient au nom de l'ensemble du PAM, il devait y avoir concertation. Le PAM, pris dans son ensemble, ne s'était sérieusement occupé de la question de l'information que depuis l'an

passé et les choses se mettaient désormais en place. Mme Colasimone a ajouté que le Secrétariat ne donnait pas encore son approbation finale à tous les articles publiés par les divers Centres, mais que l'on trouverait les moyens de le faire. Le nouveau Fonctionnaire chargé du développement durable contribuerait à ce processus pour les questions relatives à la CMDD.

29. M. Abdelrahmen Gannoun, Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), a indiqué qu'aucun groupe de travail thématique spécifique n'avait encore été constitué au titre de la SMDD pour se consacrer au domaine de la biodiversité, un thème qui avait été intégré dans l'ensemble de la mise en œuvre de la SMDD. Aussi invitait-il à réfléchir sur la création d'un groupe de travail spécifique qui traiterait du thème "changement climatique et biodiversité" en vue de promouvoir la concertation, de réunir les compétences techniques et de contribuer aux travaux de la CMDD sur cette problématique.

30. S'agissant des groupes de travail thématiques, M. Mifsud a rappelé qu'ils avaient, à l'origine, été créés dans le contexte de la CMDD pour se pencher sur des domaines qui n'avaient pas, jusque là, fait l'objet d'une coordination ou d'un traitement prioritaire. Ce mécanisme avait bien fonctionné lors du processus d'élaboration de la SMDD et le recours qui était actuellement fait aux groupes de travail thématiques dans des domaines comme l'eau et l'énergie, sous la coordination du Plan Bleu, offrait un modèle de la pertinence qu'ils continuaient d'avoir. Cependant, l'on s'était aussi légitimement demandé si le modèle des groupes de travail thématiques était adapté à certaines situations. Par exemple, le travail qui était essentiellement effectué sur le protocole GIZC l'était actuellement par un groupe d'experts désignés par les gouvernements, ce qui soulevait la question du rôle que pourrait jouer présentement, dans ce domaine, un groupe de travail thématique. De même, la formule du groupe de travail thématique ne paraissait pas convenir au travail technique qu'appelait le suivi de l'application de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Aussi serait-il utile de réexaminer la contribution des groupes de travail thématiques, leur fonction et leur composition. Plus concrètement, il était nécessaire de ménager une flexibilité suffisante pour que le travail de ces groupes puisse combiner l'indispensable contribution d'experts et la participation active du plus grand nombre possible d'acteurs concernés. Les structures retenues devaient, à l'évidence, être adaptées au processus spécifiques en jeu et aux caractéristiques de chaque objectif de la SMDD. En outre, toutes les composantes du PAM concernées devraient être associées aux activités de chaque groupe, selon le cas. Un tel réexamen des méthodes de travail s'imposait d'autant plus que, dans l'avenir, il serait nécessaire d'avoir à l'esprit l'approche écosystémique, laquelle exigerait une évolution des méthodes de travail et une plus grande coordination entre les divers secteurs et les diverses composantes.

31. M. Civili est convenu que l'adoption de l'approche écosystémique nécessiterait une adaptation de la part de toutes les composantes du PAM. S'agissant des groupes de travail thématiques, il a émis l'avis que, lorsqu'on mettait en place de tels groupes, il fallait veiller à ce qu'ils offrent une valeur ajoutée et que le moment de leur création soit opportun. Par exemple, un groupe de travail sur la GIZC pourrait ne pas être indiqué présentement où les Parties contractantes étaient engagées dans un processus officiel pour finaliser le texte du nouveau protocole, mais il pourrait l'être après l'adoption de cet instrument, pour aider les pays dans sa mise en œuvre. Ainsi, dans le cadre du MED POL, un groupe de travail pourrait avoir pour fonction de promouvoir une participation

plus active des ONG et d'autres partenaires à la mise en œuvre du PAS et des PAN. Lors du réexamen du rôle des groupes de travail thématiques, il pourrait donc être nécessaire de revoir le calendrier convenu dans le cadre de la SMDD pour leur création et leur fonctionnement.

32. M. Abdulfatah Boargob (Jamahiriya arabe libyenne) a souligné qu'il incombait aux Parties contractantes de décider de la composition et des fonctions de tel ou tel groupe de travail thématique.

33. M. Thibault a fait observer que la question du rôle des groupes de travail thématiques ne pourrait être réexaminée sans tenir compte de la nécessité de réfléchir à l'avenir de la CMDD dans son ensemble. C'était un inconvénient majeur qu'il n'y eût, dans la région, qu'une seule enceinte associant les 21 États riverains et que celle-ci fût essentiellement environnementale. Les représentants de nombreux autres secteurs, tels que les ministères de l'agriculture et des transports, aimeraient aussi disposer d'une enceinte régionale similaire dans leurs domaines respectifs. La région avait aussi grandement besoin d'une instance susceptible de livrer des messages politiques de fond aux décideurs, et cela aux plus hauts niveaux. Par conséquent, une enceinte comme celle de la CMDD avait un rôle déterminant à jouer. Se posait alors la question de savoir si elle jouait ce rôle en pratique. Malheureusement, parmi les ministères de l'environnement, et même au sein de ceux-ci, la CMDD n'était guère connue. Il était donc essentiel qu'elle acquière un profil politique plus marqué. La composition des groupes de travail devait être aussi large que possible, tout en ménageant un espace à la contribution essentielle des experts.

34. M. Guglielmi a admis qu'il fallait procéder à un réexamen radical si la CMDD devait assumer le rôle de commission consultative de haut niveau qui lui avait été assigné à l'origine. Pour l'heure, elle était quasi anonyme. Quand des groupes de travail étaient créés, il devait y avoir une définition claire de leur finalité, des résultats qui en étaient attendus et des modalités de leur suivi. En particulier, il faudrait soigneusement réfléchir aux moyens de délivrer chaque message politique en sorte qu'il ait le retentissement voulu.

35. M. Abou Jaoude est convenu avec les intervenants précédents de l'importance du rôle que devait jouer la CMDD pour réunir de multiples acteurs et influencer sur les décideurs, et cela en dépit des autres enceintes de haut niveau que comptait la région, comme la réunion des ministres de l'environnement méditerranéens, mais celles-ci étaient d'une composition restreinte et n'associaient pas en permanence d'autres acteurs essentiels, d'où l'importance de la CMDD. S'agissant de la composition des groupes de travail thématiques, tout en reconnaissant le rôle important des experts pour effectuer le travail préparatoire sur des sujets précis, l'orateur a estimé qu'il devrait également être possible pour les membres de la CMDD de faire partie de ces groupes dès le début de leurs travaux, en particulier si les membres en question avaient les compétences techniques requises.

36. M. Ibrahim a ajouté que, si les groupes de travail devaient inclure des experts dans leur composition, il leur faudrait aussi être ouverts, au niveau approprié, à d'autres membres, et notamment aux représentants de la société civile et à d'autres intérêts sectoriels. Cela s'appliquait plus particulièrement aux thèmes transversaux, tels que le changement climatique.

37. M. Mifsud a rappelé que, dans le contexte de la SMDD, les objectifs avaient déjà été fixés par le programme de travail adopté par les Parties contractantes, qui couvrait la période jusqu'à 2010. Le rôle des groupes de travail thématiques consistait par conséquent à contribuer aussi activement que possible à la réalisation des objectifs assignés par la SMDD, tout en trouvant les moyens nécessaires pour combiner les contributions des experts et celles des parties prenantes. Néanmoins, il conviendrait de ménager une flexibilité suffisante pour prendre en compte les questions soulevées par la CDD/ONU et les questions émergentes fondamentales comme le changement climatique.

Point 4 de l'ordre du jour: Ordre du jour proposé pour la douzième réunion de la CMDD

38. M. Thibault, présentant le projet d'ordre du jour de la douzième réunion de la CMDD, tel qu'il figurait à l'annexe III du document UNEP (DEPI)/MED WG. 310/2, a indiqué que la proposition visant à aborder la question du changement climatique était conforme à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur exécutif du PNUE pour que soit traité ce problème majeur, ainsi que par la réunion récente du G8 sur le changement climatique. Si la CMDD devait remplir son rôle d'organe consultatif éminent, elle devait débattre des grandes problématiques d'actualité. Il serait également souhaitable d'inviter un conférencier de haut niveau sur cette question. Quatre sessions-débats étaient proposées sur l'énergie, l'eau, le développement rural et la gestion des zones côtières, respectivement, puisque ces thèmes étaient en rapport avec le changement climatique. Le Plan Bleu serait chargé d'établir les documents de base de ces sessions en se fondant sur les travaux qu'il avait réalisés ces dernières années, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'eau. M. Thibault a ajouté que l'ordre du jour proposé prenait en compte les observations formulées lors de la dernière réunion de la CMDD à Nicosie, où l'accent avait été mis sur la nécessité de réviser l'agencement de la réunion et de tirer pleinement parti du Comité directeur pour sa préparation, de limiter le nombre des questions traitées et le nombre des présentations, et d'intégrer les présentations faites par les CAR en une seule présentation.

39. M. Ibrahim s'est dit préoccupé par la façon dont les sessions-débats étaient censées travailler. Si elles devaient être utiles, il fallait qu'elles soient soigneusement préparées, peut-être au moyen de notes méthodologiques indiquant les résultats escomptés. Un conférencier éminent ayant une connaissance technique du sujet, tel que M. Faouzi Senhagi, professeur à l'Université Hassan II de Rabat, devrait être invité pour s'adresser à la réunion.

40. M. Guglielmi est convenu qu'il était tout à fait temps, pour la CMDD, d'aborder la question cruciale du changement climatique. Mais il a tenu à préciser que l'examen de cette question par la Commission devrait présenter une valeur ajoutée par rapport aux travaux réalisés par d'autres organisations. Il serait nécessaire d'associer une personne de renom et de définir et prévoir le retentissement de la réunion dans les médias, ce qui exigerait au préalable une préparation soignée. À cet égard, il importait de viser un niveau plus élevé que de coutume. Même si l'on disposait de peu de ressources, il faudrait au minimum chercher à sensibiliser à cette question l'échelon ministériel et le grand public.

41. M. Abou Jaoude a fait part de ses réserves concernant le projet d'ordre du jour sous sa forme initiale. Selon lui, en premier lieu, il fallait fonder en un seul point les divers points relatifs aux travaux de la CMDD et les traiter en une journée, en réservant l'autre journée à l'examen de la question majeure du changement climatique. En deuxième lieu, il fallait redoubler d'efforts pour que les participants aux réunions de la CMDD comprennent de hauts responsables, tels que des ministres ou à tout le moins des directeurs de ministère. Mais pour que ces hauts responsables soient incités à venir, il fallait leur en fournir un motif, comme la présence d'importants bailleurs de fonds aux réunions. Par conséquent, il importait d'inviter des organisations, comme la Banque européenne d'investissement, pour qu'elles interviennent dans les débats.

42. M Trumbic s'est demandé s'il restait suffisamment de temps avant la prochaine réunion de la CMDD pour préparer un débat sur une question aussi cruciale que le changement climatique. Il pourrait être préférable de prévoir un débat sur deux réunions de la CMDD, celle du mois de mai 2007 étant de nature davantage préparatoire. En outre, il fallait se faire une idée précise des résultats escomptés de la réunion, même si cette prochaine réunion de la CMDD n'engageait qu'un débat provisoire sur la question. Il était également essentiel d'avoir une bonne préparation des sessions-débats.

43. M. Hebert, rappelant que Paris ne s'était pas fait en un jour, a déclaré que la CMDD était loin d'être l'instance que chacun appelait de ses vœux. Par conséquent, il était nécessaire de prévoir son avenir afin qu'elle puisse remplir le rôle qui lui était dévolu. Il a proposé qu'une journée soit consacrée à l'examen des travaux de la CMDD, en s'attachant tout spécialement à la vision du futur de la Commission. La deuxième journée serait alors consacrée au débat sur le changement climatique.

44. M. Gannoun a souligné que le changement climatique était un sujet extrêmement complexe qui ne pouvait décemment être traité en une seule journée. De plus, le débat au sein de la CMDD ne devrait pas être limitatif. Il y avait bien des aspects du changement climatique qui étaient encore peu connus, comme ses effets éventuels sur le transport maritime. Par conséquent, sans être trop sélectif, il fallait retenir des thèmes prioritaires sur lesquels le PAM et ses composantes avaient réalisé un travail approfondi.

45. M. Thibault est convenu que l'objectif des débats au sein de la CMDD était de sensibiliser davantage aux questions traitées, ce qui était un processus permanent, et de communiquer les préoccupations de la Commission et ses propositions d'action aux décideurs. Si le débat devrait porter sur la question du changement climatique en général, il conviendrait aussi d'en aborder de manière plus détaillée certains aspects spécifiques. L'orateur a fait observer que deux thèmes sur lesquels le Plan Bleu pouvait produire des documents de fond sur la base des travaux qu'il avait déjà réalisés étaient "énergie et changement climatique" et "tourisme et changement climatique". L'utilisation de l'énergie avait manifestement eu des incidences sur l'émission de gaz à effet de serre et il faudrait par conséquent infléchir les politiques énergétiques. Un argument similaire était valable pour le tourisme, par exemple en relation avec l'utilisation des transports par le secteur du tourisme, et il y aurait à n'en pas douter, dans l'avenir, des changements dans les flux touristiques en rapport avec la politique des transports. De plus, cinq ans auparavant, le Plan Bleu avait organisé un séminaire sur l'eau dont le séminaire de Zaragoza était le suivi, et il n'y avait eu aucune mention des mots "changement climatique" dans les conclusions de ce séminaire. Le rôle du débat

qu'engagerait la CMDD serait donc de délivrer explicitement le message que le changement climatique était en fait en train de se produire. Des transformations s'imposaient donc et elles seraient moins coûteuses si on les adoptait maintenant que si on le faisait dans dix ans. Tel était le message qui devait être reçu au plus haut niveau.

46. M. Eker, s'exprimant au nom du pays hôte, a déclaré qu'il préférerait que la première journée de la réunion de la CMDD soit consacrée aux questions de la Commission et que la deuxième journée soit centrée sur le changement climatique. Il fallait délivrer un message fort sur ce qui avait déjà été fait en matière de changement climatique, sur la façon dont celui-ci allait changer notre vie dans l'avenir, et sur ce qui restait à faire, en sorte que les décideurs n'aient aucun doute quant à la nécessité d'agir.

47. M. Mifsud a constaté qu'un consensus s'était dégagé pour que la première journée de la réunion soit consacrée aux questions de la CMDD et que la deuxième le soit au changement climatique, avec deux sessions-débats sur "énergie et changement climatique" et "tourisme et changement climatique" pour lesquels des documents seraient élaborés et un conférencier invité. Les documents en question devraient contenir des indications sur les résultats escomptés des débats.

Point 6 de l'ordre du jour: Nouveaux membres de la CMDD

48. M. Mifsud a rappelé que la Quatorzième réunion des Parties contractantes avait approuvé que deux organisations intergouvernementales, à savoir le METAP et le CEDARE, deviennent membres de la CMDD, Ces deux organisations ayant ensuite demandé d'entrer au Comité directeur de la CMDD, le Secrétariat les avait informées que cela n'était pas possible en raison des règles régissant actuellement la composition dudit Comité. Cela soulevait la question de savoir si les organisations intergouvernementales pouvaient être classées comme acteurs socio-économiques en relation avec la composition du Comité directeur de la CMDD.

49. M. Boargob a déclaré que les organisations intergouvernementales n'appartenaient pas à la catégorie socio-économique telle que définie dans le cadre de la CMDD et qu'elles n'étaient donc pas éligibles au Comité directeur. Si l'on faisait une exception dans ce cas, ce serait la porte ouverte aux autres catégories.

50. M. Ibrahim a indiqué que les organisations en question pourraient faire une contribution importante aux travaux de la CMDD et qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à la nécessité de changer les critères d'adhésion.

51. M. Mifsud a fait observer que le Secrétariat avait adopté la bonne approche à cet égard. Cependant, la question de la composition de la CMDD et de son Comité directeur pourrait être incluse dans le processus de réflexion sur son rôle futur.

Point 6 de l'ordre du jour: La CMDD et la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM

52. M. Mifsud a indiqué que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour pour que les membres du Comité directeur puissent être tenus au courant des développements relatifs à l'évaluation du PAM, lesquels portaient également sur la composition et la fonction de la CMDD. L'une des préoccupations était de rehausser le niveau de représentation des Parties contractantes au sein de la CMDD en vue d'élever le niveau des débats. Un comité de rédaction travaillait actuellement à des recommandations, à la suite de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM à Catane, et certaines des idées à l'étude étaient assez radicales, comme un accroissement important du nombre des membres de la CMDD. Le rôle des groupes de travail thématiques serait également abordé. Il n'était pas demandé au Comité directeur de parvenir à des conclusions sur cette question, car il ne pouvait se prévaloir d'un droit de préemption quant au travail du comité de rédaction des Points focaux nationaux du PAM.

53. M. Abou Jaoude a déclaré que les pays n'étaient pas obligés de rehausser le niveau de leur représentation au sein de la CMDD. Il n'était pas nécessaire de réfléchir sur les moyens de leur fournir à cet effet des incitations. Par exemple, la présence de bailleurs de fonds importants comme partenaires actifs aux réunions de la CMDD tendrait à attirer des décideurs de haut niveau des pays. Il a également souligné que l'action de la CMDD était précieuse et que des pressions devraient être exercées pour que sa valeur soit plus largement reconnue.

54. M. Ibrahim, insistant sur la nécessité de revaloriser le rôle et le travail de la CMDD, a indiqué que la coordination des stratégies de développement durable incombait désormais aux premiers ministres. Pour rehausser le statut de la CMDD, il faudrait solliciter une participation des cabinets des premiers ministres. Ce qui s'imposait était donc d'améliorer la qualité de la composition de la CMDD et pas seulement d'augmenter le nombre de ses membres.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses et conclusions

55. Le Comité directeur a examiné et adopté le projet de conclusions préparé par le Secrétariat. Les conclusions figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

56. M. Hajipakkos a prononcé la clôture de la réunion à 17h30.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBERS OF THE MCSD STEERING COMMITTEE****CYPRUS****MR. CHARALAMBOS HAJIPAKKOS**

Senior Environment Officer
 Environment Service
 Ministry of Agriculture, Natural Resources
 and Environment
 Nicosia, 1411
 Cyprus
 Tel. 00357 22 303851
 Fax 00 357 22 774945
 Email chajipakkos@environment.moa.gov.cy

COORDINAMENTO AGENDE 21 LOCALI ITALIANE**MR. EMILIO D'ALESSIO**

Presidente della Associazione Agende 21
 Locali Italiane
 Comune di Ancona
 Piazza 24 Maggio, 1
 I-60124 ANCONA
 Tel: 0039 071 222 2433
 Fax 0039 071 222 2676
 E-mail: emilio.dalessio@comune.ancona.it
 coordinamento.agenda21@provincia.modena.it

ENDA MAGHREB- ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ET ACTION AU MAGHREB**MR. MAGDI IBRAHIM**

Coordinator, Enda Maghreb
 12 rue Jbel Moussa - Apt. 13 "Joli Coin"
 Agdal, Rabat
 Morocco
 Tel: 00212 37 67 10 61/62/63
 Fax: 00212 37 67 10 64
 E-mail: coord@enda.org.ma,
 magdi@enda.org.ma

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**MR. ABDULFATAH BOARGOB**

Environmental Advisor,
 Environmental General Authority
 Al Geran, P.O. Box 83618
 Tripoli, Libyan Arab Jamahiriya
 Tel/Fax : 00218 21 48370266
 E-mail: aboargob@yahoo.co.uk

SLOVENIA-(did not attend)**TURKEY****MR. IZAMETTIN EKER**

Director for Regional & Bilateral Relations
 Department of Foreign Relations
 and European Union
 Ministry of Environment and Forestry of Turkey
 Address: Sogutozu Caddesi No.14/E Bastepe
 Ankara, Turkey
 Tel: 0090 312207 54 03
 Fax: 0090 312207 54 54
 Cell: 0090 505620 40 42
 E-mail: izameker@yahoo.com

UNION MÉDITERRANÉENNE DES CONFÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES – UMCE-BUSINESSMED**MR. HICHAM ABOU JAOUDE**

UMCE-BUSINESSMED Representative
 Association of Lebanese Industrialists
 P.O.Box 11-1520, Riad el Solh
 Beirut, Lebanon
 Tel: 009611350280/1/2 +9613412267
 Fax: 009611351167
 E-mail: h.aboujaoude@umce-med.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRES

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN (REMPEC)

MR. FREDERIC HEBERT

Director
Manoel Island, GZR 03
Malta
Tel: 00356 21337296-8
Fax: 00356 21339951
E-mail: rempec@rempec.org
E-mail: fhebert@rempec.org
www.rempec.org

PLAN BLUE/REGIONAL ACTIVITY CENTRE (BP/RAC)

MR. HENRI-LUC THIBAUT

Directeur
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel : 33 4 92387130/33
Fax : 33 4 92387131
E-mail : hlthibault@planbleu.org
E-mail: planbleu@planbleu.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)

MS. VIRGINIA ALZINA

Director
c/Paris 184, 3rd floor
08036, Barcelona
Spain
Tel:0034934151112
Fax:0034932370286
E-mail:valzina@cprac.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)

MR. IVICA TRUMBIC

Director
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia
Tel: 00385 21 340470
Fax: 00385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

INFO/REGIONAL ACTIVITY CENTRE (INFO/RAC)

MR. PAOLO GUGLIELMI

Deputy Director
Via Cagliari, 40
00198 Rome
Italy
Tel: 3906 85305147
Fax: 3906 8542475
E-mail: pguglielmi@inforac.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)

MR. ABDLERAHMEN GANNOUN

Director
Boulevard Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex
Tunisia
Tel: 216 71 206 851 & 216 71 206 485
Fax: 216 71 206 490
E-mail: car-asp@rac-spa.org
E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-
spa.org

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. F. SAVERIO CIVILI

MEDPOL Coordinator

Tel: 302107273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

MS. LUISA COLASIMONE

Information Officer

Tel: 302107273148

E-mail: luisa.colasimone@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan

48, Vassileos Konstantinou Avenue

116 35 Athens

Greece

Tel: 30210 7273100

Fax: 30210 7253196-7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
La réunion sera ouverte par le Président du Comité directeur de la CMDD et le Coordonnateur du PAM/PNUE

Le projet d'ordre du jour sera proposé à la réunion pour adoption.
2. Rapport sur l'état d'avancement des activités de la CMDD
 - I Stratégies nationales de développement durable
 - II Première session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation de SNDD
 - III Mise en œuvre de la SMDD
Présentation par le Coordonnateur du PAM des activités ci-dessus exécutées dans le cadre du programme de travail de la CMDD depuis la dernière réunion de la Commission en mai 2006, suivie par les interventions des membres du Comité directeur.
3. État d'avancement des activités relatives à la CMDD exécutées par les composantes du PAM
 - I Ressources en eau, énergie et changement climatique; agriculture de qualité et développement durable; tourisme durable; indicateurs de développement durable; indicateurs côtiers de développement durable
 - II Pollution marine due aux navires
 - III Production durable – Participation du secteur privé
 - IV Information & communication
 - V Gestion des zones côtières
Présentations par les composantes du PAM des progrès accomplis par les différents groupes de travail en ce qui concerne les questions thématiques et transversales qu'elles ont été chargées de coordonner conformément au programme de travail de la CMDD approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, suivies par les interventions des membres du Comité directeur.
4. Ordre du jour proposé pour la douzième réunion de la CMDD

Le Secrétariat proposera le projet d'ordre du jour pour la douzième réunion de la CMDD, pour examen et approbation par le Comité directeur.
5. Nouveaux membres de la CMDD

Le Comité directeur sera tenu au courant du processus de sélection des nouveaux membres de la CMDD représentant la société civile.

6. La CMDD et la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM

Le Coordonnateur informera les membres du Comité directeur des discussions intervenues lors de la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM concernant la CMDD et il mettra la réunion au courant des travaux du comité de rédaction touchant la CMDD.

7. Questions diverses et conclusions

La réunion examinera les autres questions que des membres du Comité directeur pourraient souhaiter soulever.

Un relevé de conclusions sera soumis à la réunion pour examen et approbation.

8. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion sera prononcée par le Coordonnateur du PAM/PNUE.

Proposition d'emploi du temps

9h30 – 10h Points 1 – 2 de l'OdJ

10h – 11h Point 3: I – II – III

11h – 11h30 *Pause café*

11h30 – 13h Point 3: IV – V

13h – 14h30 *Pause déjeuner*

14h30 – 15h30 Point 4

15h30 – 16h Point 5

16h – 16h30 *Pause café*

16h30 – 17h30 Point 6

17h30 – 18h Points 7 – 8

ANNEXE III

CONCLUSIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD

1. *Activités de la CMDD*

En formulant son programme de travail, la CMDD devrait élaborer un processus de suivi de la mise en œuvre de la SMDD par les composantes du PAM.

Lors de la mise en œuvre de la SMDD, y compris le processus de formulation et d'application des stratégies nationales de développement durable (SNDD), dans le cadre duquel des progrès sont désormais réalisés avec l'assistance du Secrétariat, il faudra continuer à mettre l'accent sur la participation des parties prenantes à tous les stades et niveaux.

2. *Rôle des "groupes de travail thématiques" dans l'œuvre de la CMDD*

Le rôle des groupes de travail thématiques a évolué depuis qu'ils ont été créés pour la première fois dans le cadre de la CMDD. Il s'impose par conséquent de réexaminer la nécessité de ces groupes de travail, leur fonction et leur composition, en vue d'optimiser leur contribution à la réalisation des objectifs assignés par la SMDD. La réflexion sur les méthodes de mise en œuvre de la SMDD devra prendre en compte toutes les conclusions pertinentes concernant le rôle politique de la CMDD auxquelles a abouti le processus d'évaluation du PAM.

À l'origine, les groupes de travail thématiques ont été créés pour traiter des domaines pour lesquels il n'avait guère ou pas du tout été réalisé de travaux et pour agir comme catalyseurs afin de centrer l'attention sur ces domaines, tels que l'énergie, l'eau et le tourisme dans la perspective du développement durable. Dans de nombreux cas, ces domaines font désormais l'objet d'une plus grande attention et il est par conséquent nécessaire de tirer parti des connaissances disponibles et d'associer activement les parties prenantes.

La structure au sein de laquelle opèrent les groupes de travail thématiques ou organes similaires devrait permettre à la fois le travail d'experts et la participation d'un large éventail de parties prenantes, de la société civile et des instances gouvernementales et non gouvernementales concernées. La seule formule possible pour combiner ces deux fonctions consiste en la tenue de groupes d'experts préliminaires, suivie par des forums rassemblant un large éventail de parties prenantes. Dans les processus de ce genre, il importe que toutes les personnes impliquées puissent avoir réellement voix au chapitre dans les recommandations et conclusions qui sont formulées à tous les stades.

Le modèle des groupes de travail ou structures similaires devrait être adapté aux processus en jeu et aux besoins de chaque objectif de la SMDD.

3. *Information & communication*

L'information-communication est un outil pour faire en sorte que le travail entrepris dans le cadre du PAM et de la CMDD ait le plus large retentissement possible. Pour qu'il soit efficace, une coordination et une collaboration étroites sont requises à cet égard entre toutes les composantes du PAM. Le Secrétariat du PAM a un rôle important à jouer pour veiller à ce que le message délivré dans les documents d'information soit cohérent et concordant.

Il faut qu'un retour d'information optimal émane de toutes les personnes concernées en vue de revoir et d'adapter la Stratégie d'information & communication (IC) établie par l'INFO/RAC, en sorte qu'une Stratégie finalisée puisse être soumise à la réunion de la CMDD à Istanbul pour adoption.

4. *Ordre du jour de la douzième réunion de la CMDD*

S'agissant de l'organisation de la douzième réunion de la CMDD, il a été convenu que la réunion durerait deux journées, qu'une seule présentation serait faite sur les activités des composantes du PAM relatives à la mise en œuvre de la SMDD et que les futures réunions seraient l'occasion de débattre d'importantes questions d'actualité.

La douzième réunion de la CMDD examinera la question du changement climatique en Méditerranée, en s'attachant à ses aspects "énergie" et "tourisme". De plus, elle examinera le rôle de la CMDD, l'exécution de son programme de travail et la Stratégie d'information & communication (IC).

5. *Composition du Comité directeur de la CMDD*

Les discussions sur le rôle et la fonction futurs de la CMDD devraient porter sur la question de sa composition, eu égard en particulier à l'adhésion au Comité directeur des organisations intergouvernementales et compte tenu de la contribution qu'elles pourraient apporter à la réalisation des objectifs de la CMDD. Selon les critères actuels, les organisations intergouvernementales, même si elles sont membres de la CMDD, ne pourraient être considérées comme habilitées à être admises au Comité directeur de la CMDD car elles ne relèvent d'aucune des trois catégories spécifiques énumérées au titre des critères concernant la composition de la Commission.

6. *La CMDD et la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM*

Lors de l'examen de la question de la composition de la CMDD, dans le contexte de l'évaluation du PAM, en vue de revaloriser le rôle et l'influence de la Commission, il conviendra de s'attacher à relever le niveau politique de représentation des Parties contractantes. Un facteur d'incitation pourrait être, à cet égard, l'inclusion dans les réunions de la CMDD d'institutions en mesure de fournir une assistance technique et financière pour la réalisation des objectifs de la CMDD.